

## ► Informations sur la chaîne alimentaire

*Organismes ayant participé à la rédaction : Coop de France, Culture Viande, DGAI, FEDEV, FFCB, FMBV, FNB, FNEAP, FNPL, GDS France, Institut de l'Élevage, Interbev.*

**laViande**

DES MÉTIERS, UNE PASSION

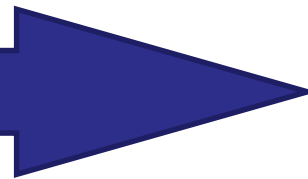


# ICA : Une exigence Européenne

Élevage



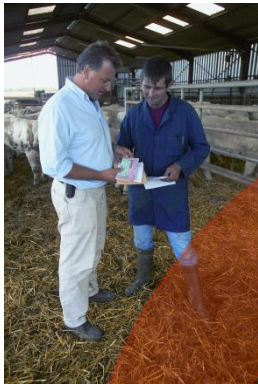
ICA



- Élevage
- Abattoir
- Marché
- Centre de rassemblement

« La qualité sanitaire de la viande dépend aussi de la santé des animaux, des pratiques d'élevage et de l'environnement de l'élevage »

# ICA : Pourquoi ?



**Tous acteurs  
Tous responsables**



# ICA : Pourquoi ?

**L'éleveur est responsable de la qualité sanitaire des produits issus de son élevage.**

**→ Il a l'obligation d'informer la filière sur d'éventuels problèmes sanitaires qui se sont produits sur son troupeau.**

# ICA : Pourquoi ?

**L'objectif de l'ICA est d'anticiper et d'adapter les contrôles ante-mortem et post-mortem.**

L'animal, pour lequel un danger potentiel est signalé, est inspecté différemment mais il n'est pas considéré, a priori, comme présentant une non-conformité.

# ▮ Liste des informations à transmettre et règles de transmission

# Les informations concernées par l'ICA

## Informations présentes dans le registre d'élevage

MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES – animaux sous délai d'attente

SALMONELLOSE CLINIQUE

(information confirmée par analyse de laboratoire et diagnostic vétérinaire)

CYSTICERCOSE

(information provenant des services d'inspection en abattoir)

DANGER À GESTION PARTICULIÈRE

(information provenant des services vétérinaires)

DANGER AVERE IDENTIFIE PAR LE DETENTEUR

(information identifiée par le détenteur et notifiée dans le registre d'élevage)

# Dans quel cas ?

- **MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

Les animaux encore sous délai d'attente

**ATTENTION**  
Il est interdit  
d'expédier à  
l'abattoir un  
animal sous délai  
d'attente

**ATTENTION ! Il est interdit d'expédier à l'abattoir un animal sous délai d'attente.** Cette information n'a donc vocation à voyager que d'un éleveur vers un autre éleveur.



# Dans quel cas ?

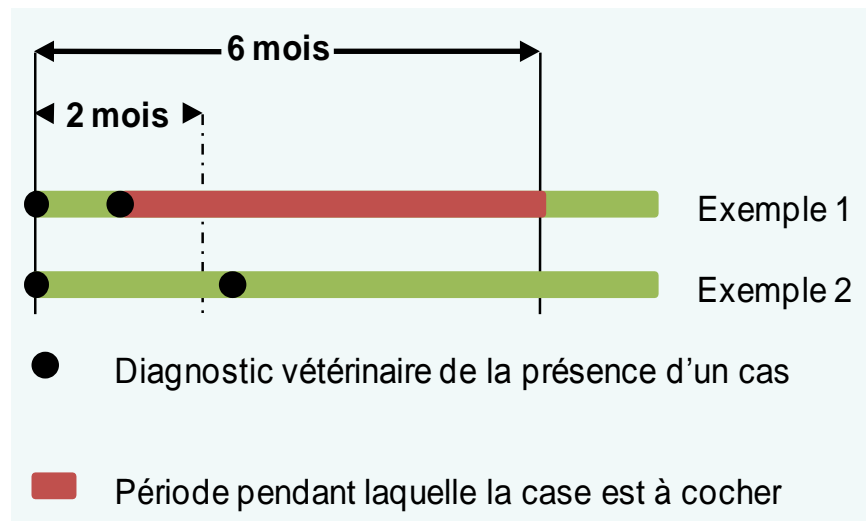
- **SALMONELLOSE CLINIQUE**

Les animaux provenant d'un troupeau dans lequel il y a eu 2 épisodes, en 2 mois, de salmonellose clinique au cours des 6 derniers mois.

## DURÉE DE PERTINENCE DE L'INFORMATION

Six mois après le premier cas

Cas = diagnostic vétérinaire de la présence d'un bovin atteint de salmonellose clinique



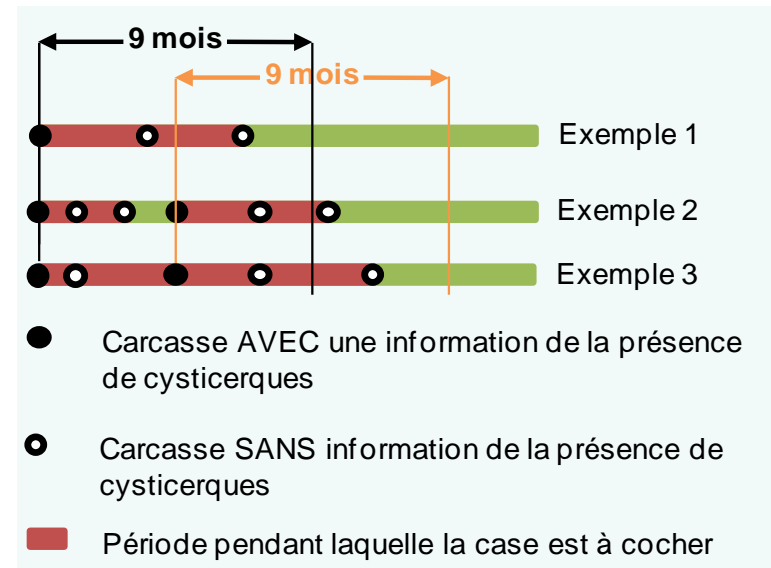
# Dans quel cas ?

## • CYSTICERCOSE

Les animaux du lot (animaux ayant reçu la même alimentation et/ou la même eau) pour lequel il y a eu au moins une saisie pour cysticercose (information reçue par les services vétérinaires).

### DURÉE DE PERTINENCE DE L'INFORMATION

- 9 mois après le dernier cas
- Ou jusqu'à l'obtention de 2 résultats négatifs suite à l'abattage d'animaux issus du même lot.



# Dans quel cas ?

- **DANGER À GESTION PARTICULIÈRE**

Tous les animaux spécifiés par l'autorité administrative compétente **et tant qu'elle ne lève pas cette obligation** (même si l'animal a changé d'élevage).

A date, il s'agit de **contaminants de l'environnement** dont la gestion est assurée par les pouvoirs publics (dioxine, furane, PCB, plomb, radionucléides...)

# Dans quel cas ?

- **DANGER AVERE IDENTIFIE PAR LE DETENTEUR**

Tout animal qui présente un danger ponctuel, identifié par le détenteur et notifié dans le registre d'élevage, nécessitant des mesures de gestion

# ▶ En pratique – modalités de transmission des ICA

# Support = ASDA

Élevage



**ATTESTATION SANITAIRE**

N° Travail Code Pays Numéro National Sexe Type Race/ Date de Naissance Bovin

Type racial des parents Numéro d'Exploitation Numéro national de la destination

Provenir d'un troupeau OFFICIELLEMENT INDÉPENDANT DE LA LEUCOSE, DE BRUCELLOSE ET DE TUBERCULOSE

Mouvements de l'animal

Utilisable jusqu'à la mort du bœuf s'il ne s'agit pas sans restriction de destination pendant 30 jours à compter de la date de sortie du bœuf de l'exploitation de référence.

Exploitation Date entrée (cause) Date sortie Exploitation Date entrée (cause) Date sortie

J'atteste que ce bovin - ne présente aucun - présente un - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (cocher la mention prulée (1)).

Jour Mois Année

Signature de l'éleveur (2)


Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.

**Avec ICA**

- Élevage
- Abattoir
- Marché
- Centre de rassemblement

# Comment procéder lorsqu'il n'y a pas d'information sanitaire à signaler

**Avec la nouvelle ASDA comme avec l'ancienne : remplir uniquement le recto.**

ATTESTATION SANITAIRE						
N° Travail	Code Pays	Numéro National	Sexe	Type Racial	Date de Naissance	Nom du Bovin
Type racial des parents		Numéro d'Exploitation	Numéro national de la mère porteuse			
Provient d'un troupeau :  <b>OFFICIELLEMENT INDEMNÉ DE LEUCOSE, DE BRUCELLOSE ET DE TUBERCULOSE</b>			J'atteste que ce bovin - <b>ne présente aucun - présente un -</b> risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile (1)). Jour    Mois    Année			
Utilisable jusqu'à la mort du bovin s'il ne quitte pas son exploitation de détention OU valable 30 jours à compter de la date de sortie du bovin de l'exploitation de détention.			Signature de l'éleveur (2) Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.			
Exploitation		Date entrée (cause)	Date sortie	Exploitation		Date entrée (cause)    Date sortie

Mouvements de l'animal

(1) Si das présent  
(2) Eleveur détenteur

Transporteur, VIDEA  
sa responsabilité

fon du document.

Ne pas oublier de remplir les autres éléments de l'ASDA et de vérifier que l'ASDA est correctement renseignée lors de toutes introductions d'animaux

# Comment procéder lorsqu'il y a des informations sanitaires à signaler

**Avec l'ancienne ASDA :**  
**remplir le recto de son ancienne ASDA**  
**(en rayant « ne présente aucun »)**  
**+ joindre le doc complémentaire**  
**ci-contre, disponible sur :**

[http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/transmettre-des-informations-sur?id\\_rubrique=1&rubrique\\_all=1](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/transmettre-des-informations-sur?id_rubrique=1&rubrique_all=1)

**Avec la nouvelle ASDA :** remplir le  
**recto ET le verso.**

**Information sur la Chaîne Alimentaire**

Je soussigné ..... informe que le bovin ..... :  
(nom du détenteur) (code pays + n° national)

a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir.

provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois.

provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticoques.

présente un risque ..... notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière.

présente un risque avéré nécessitant des mesures de gestion.

Description du risque identifié par le détenteur : .....

le .. / .. / 20 ..  
(Signature)

---

PLIER SUR LES POINTILLES, et METTRE LE PASSEPORT AU MILIEU

**A utiliser uniquement :**  
 Pour les bovins dotés d'une ancienne ASDA  
 ET  
 Dans le cas où vous avez une information à transmettre

---

**Information sur la Chaîne Alimentaire**

Je soussigné ..... informe que le bovin ..... :  
(nom du détenteur) (code pays + n° national)

a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir.

provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois.

provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticoques.

présente un risque ..... notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière.

présente un risque avéré nécessitant des mesures de gestion.

Description du risque identifié par le détenteur : .....

le .. / .. / 20 ..  
(Signature)

---

PLIER SUR LES POINTILLES, et METTRE LE PASSEPORT AU MILIEU

**A utiliser uniquement :**  
 Pour les bovins dotés d'une ancienne ASDA  
 ET  
 Dans le cas où vous avez une information à transmettre



# Le verso de l'ASDA

## À remplir uniquement lorsqu'il y a des informations sanitaires à transmettre

Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation	Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite	Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire J'informe que ce bovin :
Numéro d'exploitation	Date de la visite	<input type="checkbox"/> a subi récemment un <b>traitement</b> pour lequel le délai d'attente «viande» n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir. <input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de <b>salmonellose</b> clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois. <input type="checkbox"/> provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de <b>cysticerques</b> . <input type="checkbox"/> présente un <b>risque</b> ..... qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de <b>mesures de gestion particulière</b> . <input type="checkbox"/> présente un <b>risque avéré</b> nécessitant des mesures de gestion. Description du risque identifié par le détenteur : ..... .....
Type atelier	Autre(s) intervention(s)	
Date de livraison		
Signature de l'éleveur	Numéro ordinal et Signature	

CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ETRE RETOURNE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE (DE LA COHESION SOCIALE ET) DE LA PROTECTION DES POPULATIONS OU A LA DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE

# Cas des ateliers d'engraissement (ASDA jaune)

Un document permettant une déclaration collective des informations sanitaires est disponible sur

[http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/transmettre-des-informations-sur?id\\_rubrique=1&rubrique\\_all=1](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/transmettre-des-informations-sur?id_rubrique=1&rubrique_all=1)

**Information sur la Chaîne Alimentaire**  
Formulaire de déclaration collective (facultatif)

N° EDE du détenteur : .....

Je soussigné atteste que les..... ( nombre) bovins dont les passeports sont joints à la présente déclaration  
Ne présentent aucun - présentent un (rayer la mention inutile (1))  
risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.  
(1) = Si des informations sont à transmettre, voir ci-dessous.

le.../.../20...  
(signature)

---

J'informe que les bovins dont les N° sont repris dans le tableau ci-dessous:

ont subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé. Ces animaux ne doivent pas être présentés à l'abattoir.

proviennent d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois.

proviennent d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticerques.

présentent un risque ....., notifié par l'administration et qu'ils doivent faire l'objet des mesures de gestion particulière.

présentent un risque avéré nécessitant des mesures de gestion.

Description du risque identifié par le détenteur : .....

(code pays + n° national)


**PLIER LA FEUILLE, et METTRE LES PASSEPORTS AU MILIEU**

**A utiliser uniquement :**

Pour les bovins élevés en lots dans des ateliers d'engraissement et possédant une ASDA jaune  
ET  
Dans le cas où l'information à transmettre est **la même pour tous les animaux du lot**

# Délais de transmission des informations sanitaires

Nature du danger	Délai de transmission des ICA
<b>Délai d'attente de traitements médicamenteux</b>	Il est interdit d'expédier à l'abattoir un animal sous délai d'attente.
<b>Salmonellose</b>	A l'arrivée des animaux à l'abattoir
<b>Cysticercose</b>	A l'arrivée des animaux à l'abattoir
<b>Danger à gestion particulière (Risque notifié par l'administration)</b>	Transmission des ICA à l'exploitant de l'abattoir, 24h avant l'arrivée des animaux
<b>Danger avéré identifié par le détenteur</b>	Transmission des ICA à l'exploitant de l'abattoir, 24h avant l'arrivée des animaux

# J'ai introduit dans mon élevage des animaux avec une ICA : que dois-je faire ?

Lorsque le bovin quittera l'exploitation, toutes les ICA doivent être retranscrites de façon systématique **selon les délais fixés pour chaque danger.**

# Défauts de transmission de l'ICA à l'abattoir

## Les défauts de transmission de l'ICA :

- ▶ Absence de document ICA
- ▶ Document ICA incomplet, raturé, illisible
- ▶ Document ICA ne correspondant pas à l'animal ou au lot d'animaux

# Défauts de transmission de l'ICA à l'abattoir

## Conséquences :

- ▶ **Abattage de l'animal que si autorisation du vétérinaire officiel**
  - Isolement de l'animal en bouverie
  - Inspection renforcée (ante et post-mortem)
  - Passage en fin de chaîne d'abattage
- ▶ **ICA à compléter sous 24 heures sinon viande déclarée impropre à la consommation**
- ▶ **Amende pour ICA non transmise dans les délais**

# Pour plus d'informations

## Contactez :

- ▶ **Votre vétérinaire**
- ▶ **Votre GDS**
- ▶ **Votre technicien**
- ▶ **Les fédérations et organisations professionnelles**
- ▶ **Les services vétérinaires de votre département (DD(CS)PP)**